

La prise en charge de la petite enfance dans le projet Jura pays ouvert

Autor(en): **Barth, Yann / Bloque, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **D'égal à égale!**

Band (Jahr): **2 (2002)**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-352181>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La prise en charge de la petite enfance dans le projet Jura Pays Ouvert



Yann Barth et Jacques Bloque

Coordinateurs du projet Jura Pays Ouvert

Au début de l'automne de l'année dernière, le Parlement a lancé Jura Pays Ouvert, un projet dont l'ambition consiste à contrecarrer les menaces de régression démographique qui pèsent sur le canton aux alentours de 2020. Jura Pays Ouvert s'est fixé un objectif: porter en vingt ans la population actuelle à 80'000 habitants (+16%), tout en augmentant parallèlement la population active et le revenu par habitant. Pour y parvenir, il s'agit d'améliorer notre attractivité à l'égard des personnes.

L'originalité de Jura Pays Ouvert réside dans son caractère socio-économique: il ne s'agit plus seulement de renforcer l'économie régionale, mais encore d'agir positivement sur différents aspects de la vie quotidienne de la population. Dans cette optique, la femme et l'homme occupent la place centrale dans ce projet, lequel comporte huit mesures qui se complètent pour former un tout cohérent et qui relèvent des domaines suivants: les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la réduction de la

pression fiscale, la qualité de vie et des conditions de travail, la famille et la jeunesse, la culture, la formation, l'économie et la promotion démographique.

Une des mesures les plus importantes porte sur la famille et la jeunesse. Le sondage sur l'image du Jura effectué à fin 2000 sur l'ensemble de la Suisse montre que l'existence de politiques familiales et sociales dans une région fait partie des critères que retiennent les personnes (en particulier les jeunes familles) pour décider de s'établir ou non dans une région.

La mesure retenue vise un aspect particulier de la politique familiale: l'épanouissement de la personnalité au cours de l'enfance et de l'adolescence. Considérons par exemple notre système de prise en charge de la petite enfance. Le canton du Jura se situe en dessous de la moyenne romande s'agissant de la proportion d'enfants ayant accès à une crèche. D'autre part, il existe des disparités dans la localisation des crèches puisque certaines régions comme le Clos du Doubs ou la région de Boncourt en sont totalement dépourvues. Il s'ensuit des différences sensibles dans l'offre et la qualité des services entre les régions de notre canton ce qui peut influencer l'établissement des personnes dans ces régions.

Jura Pays Ouvert propose de mettre l'accent à la fois sur la quantité et sur la qualité des places qu'offrent les

institutions de prise en charge de la petite enfance. En premier lieu, il faut soutenir la création des places qui manquent actuellement (environ 80 places). Ensuite, il convient de soutenir nos efforts en matière de crèches tout au long des vingt années que durera Jura Pays Ouvert car notre politique de prise en charge de la petite enfance doit être durable et offrir des solutions en tout temps aux parents qui désirent mettre leur enfant dans une crèche. Finalement, s'agissant de l'aspect qualitatif, il s'agit d'introduire progressivement une labélisation cantonale des institutions de la petite enfance avec des critères précis tels que: qualité des prestations et des structures, compétences des personnes s'occupant des enfants, transparence et efficacité dans la gestion administrative, quantité de places suffisante, horaires synchronisés et développement de concepts pédagogiques liés à la petite enfance.

JURA 
pays ouvert

Avec une mesure forte sur la prise en charge de la petite enfance, Jura Pays Ouvert prend en compte les besoins des familles, et notamment celui de permettre aux deux parents d'exercer leur profession. Mais plus profondément, c'est des besoins de l'enfance dont il est question, de l'épanouissement de la jeune personnalité. En ce sens, Jura Pays Ouvert est, davantage qu'un projet économique, un projet de société.